

Dispositif de soutien ANS à l'emploi sportif

Cette mesure vise à pérenniser l'emploi des jeunes dans les associations sportives

De quoi s'agit-il?

Soutien à la création d'emplois de jeunes de moins de 25 ans dans le secteur des associations sportives pour occuper un poste d'éducateur ou d'agent de développement.

Deux types d'aides pourront être envisagés : une aide pluriannuelle sur 2 ou 3 ans ou une aide ponctuelle à l'emploi.

Qui peut en bénéficier?

- Les structures déconcentrées (comité départemental, comité régional ou ligue régionale) et associations affiliées à une fédération sportive agréée (disposant d'un numéro SIRET et RNA), qui emploient un jeune de moins de 25 ans.
- Les groupements d'employeurs (disposant d'un SI-RET et d'un RNA) intervenant au bénéficie d'associations sportives qui emploient un jeune de moins de 25 ans.

Après avoir créé un compte pour votre association sur la plateforme de demande de subvention démartérialisée « Le Compte Asso », vous pouvez y déposer votre dossier. Après étude de votre candidature et si elle est sélectionnée, vous recevrez la subvention.

Calendrier de mise en oeuvre

Premier semestre 2021 : lancement des appels à projets territoriaux, instruction par les référents emploi régionaux et départementaux, sélection des lauréats en conférences des financeurs et versement des subventions.

Lien utile

Manuel utilisateur compte asso

Comment en bénéficier?

Dès le lancement des appels à projets territoriaux début 2021, vous pourrez prendre contact avec les référents emploi de la DRDJJCS ou de la DDCS qui vous accompgnera dans votre démarche de demande de subvention emploi.

Qui contacter en Normandie?



Florent LE BOUCHER
Florent.leboucher@jscs.gouv.fr
02.31.52.73.59



